



LE MERCREDI 4 MAI 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil d'administration du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, tenue via la plateforme *Teams*, le mercredi 4 mai 2022, à 19 h 45, à laquelle sont présents :

Parents

Marie-Pier Blais
Catherine Lamarche
Geneviève Morin
Natacha Thibault

Personnel

Jean Beauchamp
Maxime Frappier
Karine Lemire
Arianne Pallagrossi
Pascale Peterson
Maryse Renaud

Communauté

Julie De Courval
Pierre Daoust
Andréanne Desforges
Renée-Claude Lapointe

Absence : Daniel Cooke

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe
Jasmin Bellavance, secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire
Patrick Courville, directeur du Service des ressources éducatives
Annie Damphousse, directrice du Service des ressources matérielles
Julie Leclair, directrice du Service des ressources humaines
Yannick Lyrette, directeur du Service des ressources financières

Mme Catherine Lamarche préside la séance. Elle déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CA-2021-049

Il est proposé par madame Renée-Claude Lapointe et appuyé par madame Marie-Pier Blais;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 MARS 2022**

RÉSOLUTION CA-2021-050

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Julie De Courval;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 mars 2022 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du conseil d'administration ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du directeur général

Annonce la démission de Mme Gabrielle Bruneau, à titre de membre du conseil d'administration. Précise qu'un appel de candidatures a été lancé pour ce poste.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES – ÉTAT DE SITUATION

Le directeur des services éducatifs fait état de l'amélioration de la diplomation sur une période de 7 ans pour les élèves du CSSCV.

Il fait état de l'échéancier (printemps 2023) d'adoption du prochain plan d'engagement vers la réussite des élèves (PEVR) ainsi que des travaux de révision préalables qui seront effectués d'ici là.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

RÉSOLUTION CA-2021-051

Attendu les termes de la plainte formulée par l'élève dont le numéro de fiche est le [REDACTED];

Attendu qu'après enquête, le protecteur de l'élève a déposé son rapport;

Attendu que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance, à huis clos, dudit rapport;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE ce conseil d'administration prenne acte du rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte dans le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est le [REDACTED] et maintienne les modalités actuellement en vigueur dans cette situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UN INSPECTEUR LOCAL VISANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE TABAC À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX TROIS-CHEMINS – DEMANDE

RÉSOLUTION CA-2021-052

Attendu la demande de nomination d'un inspecteur local en application de la *Loi sur le tabac* en provenance de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins;

Attendu qu'il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination de la personne qui sera autorisée à agir, aux fins de la nomination d'un inspecteur local au nom de l'exploitant;

Attendu que la personne ainsi nommée pourra effectuer les démarches nécessaires en vue de la nomination d'un inspecteur local, signer les documents requis et fournir les renseignements nécessaires;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Julie De Courval;

QUE madame Karine Bois soit nommée inspectrice locale à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMES INVESTIES EN MATIÈRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

RÉSOLUTION CA-2021-053

Attendu les termes de la résolution CA-2021-019 intitulée « Demande d'ajout d'un circuit d'autobus par le conseil d'établissement de l'école de la Montagne »;

Attendu que, par cette résolution, le conseil d'administration sollicitait notamment du comité de répartition des ressources une recommandation quant à la juste répartition des sommes entre le transport scolaire et les ressources d'accompagnement;

Attendu les discussions du comité de parents, du comité consultatif de transport et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage lors de leur rencontre respective;

Attendu que lors de sa rencontre du 30 mars 2022, le comité de répartition des ressources a recommandé que l'intégralité des revenus (du MEQ et de la taxation scolaire) destinés au transport soit investie dans le transport scolaire;



Attendu les termes de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par madame Natacha Thibault et appuyé par madame Karine Lemire;

QUE l'intégralité des revenus émanant du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que de la taxation scolaire qui sont destinés au transport scolaire y soit effectivement investie à compter du 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT LE TRANSPORT D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2022-2023 À 2026-2027

RÉSOLUTION CA-2021-054

Attendu qu'un projet pilote de transport d'élèves de 4^e et de 5^e secondaires de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin a été mis en place lors des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 en raison de la pandémie de COVID-19;

Attendu que le service offert s'est révélé globalement satisfaisant autant pour les parents concernés que pour le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que conformément aux articles 13 et 14 du *Règlement sur le transport des élèves*, le CSSCV peut octroyer un contrat de gré à gré pour le transport des élèves, notamment auprès de la Société de transport locale;

Attendu que la Société de transport de l'Outaouais (STO) a de nouveau été sollicitée afin de transporter des élèves de 4^e et de 5^e secondaires de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, qui vivent sur le territoire de la Ville de Gatineau;

Attendu qu'environ 190 élèves seront transportés par la STO, ce qui représente un contrat d'une valeur estimée de 777 989,18 \$ pour les cinq (5) années du contrat;

Attendu qu'une entente de service encadrera ce partenariat;

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif de transport quant à cette entente lors de sa rencontre du 21 avril 2022;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Marie-Pier Blais;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées octroie un contrat d'une valeur estimée de 777 989,18 \$, taxes exclues, à la Société de transport de l'Outaouais pour le transport d'un nombre approximatif de 190 élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin pour les années scolaires 2022-2023 à 2026-2027;

QUE le directeur général soit autorisé à signer toute entente et tout autre document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER – DÉLÉGATION D'OCTROI DES CONTRATS

RÉSOLUTION CA-2021-055

Attendu les appels d'offres lancés concernant l'entretien ménager de l'ensemble des écoles et des centres du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu qu'il s'agit d'appels d'offres comprenant une analyse de la qualité des soumissions par un comité où ce n'est pas nécessairement le plus bas soumissionnaire conforme qui obtient le contrat;

80

Attendu le délai requis afin d'embaucher du personnel pour les entreprises qui obtiendront les huit lots faisant l'objet d'appels d'offres distincts;

Attendu qu'il est impératif d'octroyer le contrat aussitôt que le comité aura formulé ses conclusions;

Attendu qu'il s'agit de contrats de trois ans assortis d'une possibilité de prolongation de deux ans;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Pascale Peterson;

QUE le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir d'octroyer les contrats d'entretien ménager conformément aux recommandations formulées par le comité, pourvu que l'ensemble des coûts associés aux huit lots demeure en deçà de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$), taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA TOITURE (PHASE 6) À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE - ADJUDICATION

RÉSOLUTION CA-2021-056

Attendu l'appel d'offres public MMB-21-010-TT-1 pour la réfection de la toiture (phase 6) à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

| | |
|--|---------------|
| Couvreur Rolland Boudreault..... | 540 450,00 \$ |
| 660, rue Auguste-Mondoux, local 4 Gatineau (Québec) J9J 3K3 | |
| TMR3 Couvreur Inc..... | 550 000,00 \$ |
| 1880, chemin Pink Gatineau (Québec) J9J 3N7 | |
| Morin Isolation & Toiture Ltée | 597 860,00 \$ |
| 55, Breader Gatineau (Québec) J8Y 2L7 | |
| Les toitures Raymond & ass. Inc. | 611 000,00 \$ |
| 65, rue Jean-Proulx Gatineau (Québec) J8Z 1W2 | |

Attendu la recommandation de la firme FCSD architecture + design;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Julie De Courval et appuyé par madame Maryse Renaud;

QUE le contrat pour la réfection de la toiture (phase 6) à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit octroyé à la firme Couvreur Rolland Boudreault, pour la somme de cinq cent quarante mille quatre cent cinquante dollars (540 450,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES RÔLES D'IMPOSITION ET DE PERCEPTION DES TAXES SCOLAIRES NEUTRES SUR LE TERRITOIRE DE L'OUTAOUAIS

RÉSOLUTION CA-2021-057



Attendu les termes des articles 304 et 307 de la *Loi sur l'instruction publique* qui définissent la répartition de la taxation scolaire entre une commission scolaire anglophone et un centre de services scolaire francophone pour certaines catégories de contribuables;

Attendu qu'un protocole d'entente est intervenu entre les Centres de services scolaires au Cœur-des-Vallées, des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et la Commission scolaire Western Québec;

Attendu que ledit protocole convient à toutes les parties concernées;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Maxime Frappier et appuyé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE le directeur général soit, et est par la présente, autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente intervenue avec le Centre de services scolaire des Draveurs, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et la Commission scolaire Western Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION CA-2021-058

Il est proposé par madame Catherine Lamarche et appuyé par madame Maryse Renaud;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 09.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 22 juin 2022 via la plateforme *Teams*.

Catherine Lamarche,
Vice-présidente du CA

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général